

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 9

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Loubet, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	5 000 000
Expertise, information géographique et météorologie	0	5 000 000
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	20 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	5 000 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	5 000 000
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à soutenir les projets de reconversion des centrales à charbon.

La loi Énergie-Climat de 2019 a instauré un plafond d'émissions pour les centrales fossiles. Toutefois, la fermeture des dernières centrales à charbon fragilise la sécurité d'approvisionnement. RTE souligne qu'elles ne peuvent être arrêtées définitivement que si la disponibilité du parc nucléaire augmente fortement ou si des efforts importants de sobriété sont réalisés, faute de quoi des capacités supplémentaires seront nécessaires pour couvrir les pointes.

La loi n° 2025-336 du 14 avril 2025, qui organise la conversion des centrales à charbon vers des combustibles moins émetteurs de CO<sub>2</sub> (sous un seuil de 550 g/kWh), confirme l'intérêt de maintenir ces sites pour assurer l'approvisionnement énergétique du pays.

La conversion des centrales à charbon françaises permettra de préserver les emplois existants, à l'instar du site Émile Huchet de Saint-Avold en Moselle dont dépendent plusieurs centaines d'emplois directs et indirects.

---

Dans ce contexte, le présent amendement d'appel propose de soutenir ces projets de reconversion afin de garantir la disponibilité de centrales converties lors des pics de consommation, financé par le programme du service public de l'énergie.

Pour réaliser la reconversion des centrales à charbon vers des émissions moins émettrices de CO<sub>2</sub>, il est donc proposé de :

- Ajouter 20 millions d'euros au programme 345 « Service public de l'énergie »
- Retirer 5 000 000 euros aux programmes 113 « Paysages, eau et biodiversité », 159 « Expertise, information géographique et météorologie », 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ».